

Un "repenti" met en cause un membre du Petit Bar dans l'assassinat d'Antoine Nivaggioni

Pour la première fois le statut de repent à la française mis en place en mars 2014, est utilisé. Des fuites dans la presse, dans le [journal Le Monde](#), permettent de savoir qu'un homme mis en examen en juin 2014 dans l'affaire de l'assassinat d'Antoine Nivaggioni met en cause la bande du "Petit bar".

- Par Michèle Mignot
- Publié le 20/03/2015 | 19:23, mis à jour le 20/03/2015 | 19:23



Pour la première fois le statut de repent à la française mis en place en mars 2014, est utilisé. Des fuites dans la presse permettent de savoir qu'un homme mis en examen en juin 2014 dans l'affaire de l'assassinat d'Antoine Nivaggioni met en cause Jacques Santoni considéré comme le chef de la bande dite du "Petit Bar", dans quatre assassinats et une tentative d'assassinat. (2010-2012)

Les aveux de Patrick Giovanoni, "petite main" de la bande du "Petit Bar" vont permettre à la justice d'impliquer directement Jacques Santoni, présenté comme le chef de la bande dans les principaux assassinats ayant secoué l'île.

Les révélations concernent aussi l'implication de Jacques Santoni dans la tentative de meurtre contre Charles Cervoni en septembre 2012 et l'attentat par bombe dans une poubelle qui avait causé la mort du restaurateur Jean-Pierre Rossi, alors qu'une autre personne était visée.

Patrick Giovanoni affirme que Jacques Santoni lui a confié avoir fait tuer l'avocat puis le Président de la Chambre de Commerce Jacques Nacer, ... il a aussi admis sa responsabilité dans l'attentat à la bombe en avril 2012 et avoir commandité l'assassinat de deux proches d'Alain Orsoni

Patrick Giovanoni est le premier bénéficiaire du programme de protection des témoins permis par le décret de mars 2014. "**Ni tueur, ni caïd**", lit-on dans le Monde, cet homme avait été interpellé en juillet 2014

dans l'affaire de l'assassinat d'Antoine Nivaggioni. Il avait reconnu alors avoir loué une voiture à la demande de Jacques Santoni et l'avoir garée devant l'immeuble jusqu'au matin de l'assassinat.

Après sa mise en examen par la JIRS (Juridiction Inter régionale Spécialisée) pour complicité de moyens il a donc choisi de collaborer avec la justice. Toutes ces confessions restent maintenant à prouver.

Les avocats de Jacques Santoni, le plus lourdement mis en cause dans l'article, n'ont pas voulu répondre à nos appels. Jacques Santoni est actuellement mis en examen dans les dossiers des assassinats d'Antoine Nivagionni et d'Antoine Sollacaro sous contrôle judiciaire, assigné à résidence.